

## Mot du président

La lettre N° 12 de notre association "Union de Vendée des DDEN" relate le contenu de la première Assemblée Générale de notre mandat 2021-2025. La "situation sanitaire" nous a fait attendre deux années avant de tenir cette assemblée à Montaigu-Vendée. Il tardait à nos amis de la délégation de nous recevoir, de nous présenter leur territoire, et nous restions impatients de venir débattre et échanger.

Le rapport d'activité et le compte-rendu financier ont détaillé nos actions de l'année 2021 ; ils sont la présentation, le résultat du travail des administrateurs, au sein du Bureau, des commissions et du conseil d'administration, avant et après le renouvellement, à distance et en présentiel. Ces rapports illustrent la vie de notre association, dans le respect de ses statuts : "Reserrer les liens entre Délégués" et "Rechercher et appliquer tous les moyens propres à permettre aux Délégués de remplir d'une manière efficace leur rôle".

"Faire Union ensemble", c'est ce que nous accomplissons avec les services de l'Éducation Nationale, les différentes associations laïques et avec les I.E.N. dans les délégations.

"Faire ensemble", c'est ce que les DDEN font dans leurs écoles, dans les Conseils d'École, avec les élus, les enseignants, les parents et toute la communauté éducative.

Ces rencontres sont toujours de forts moments d'échanges où chacun peut apprendre de l'autre, dans l'écoute des points de vue respectifs, en partageant ses expériences, en faisant part de ses difficultés.

"Agir ensemble", c'est notre fonction au service de l'École Publique, de tous les élèves qui la fréquentent, pour valoriser le travail des équipes éducatives, nous permettre de défendre les valeurs qui nous sont chères, la laïcité en particulier, et de promouvoir l'école républicaine dans notre département.

Cette assemblée nous a permis de "travailler ensemble", de manière constructive, et d'établir les perspectives de notre œuvre commune pour les prochains mois.

Daniel Guillon

## Assemblée Générale le 26 mars 2022 à Montaigu-Vendée au collège Michel Ragon

**Alain QUITTÉ**, responsable de la délégation de Montaigu

Après ces deux années d'impossibilité de se rencontrer, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai la satisfaction de vous voir réunis dans notre haut bocage, territoire si particulier.

Depuis les années 2000, 5 écoles publiques y ont été créées grâce à l'investissement d'associations de parents motivés, accompagnés par nos collègues D.D.E.N. Il s'agit des écoles de Boufféré, Chavagnes-en-Paillers, La Guyonnière, Les Brouzils et Saint-Philbert-de-Bouaine. Malheureusement, depuis cet essor en faveur de l'école laïque, deux tentatives de création d'écoles ont échoué : La Boissière-de-Montaigu et Chauché.

A ce jour, deux communes n'ont toujours pas d'école publique : La Boissière-de-Montaigu (2 300 habitants) et la commune nouvelle de Montreverd (3 800 habitants). Actuellement dans notre bocage, des élèves n'ont pas accès à l'école de la République, par absence d'école publique dans leur commune ou de transport desservant l'école laïque la plus proche.

Nous considérons que c'est une atteinte à la Laïcité. L'enquête "Transports Scolaires" actuellement menée par les D.D.E.N. nous permettra d'avoir une vision exacte des dysfonctionnements.

Les D.D.E.N. sont toujours très bien accueillis par les équipes enseignantes, avec pour motivation commune le bien-être des enfants et le respect des consciences dont seule l'école de la République est garante.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale !

## Assemblée Générale annuelle - 26 mars 2022

Le président, **Daniel GUILLON**, a accueilli les participants, heureux que l'on puisse se retrouver après ces 2 années de pandémie. Il remercie M. Mathieu et les différents intervenants pour leur présence et leur participation à nos travaux. Il laisse la parole à Alain QUITTÉ, responsable de la délégation de Montaigu, qu'il remercie pour la qualité de l'organisation de l'Assemblée.

Monsieur **Vincent MATHIEU**, principal du collège, nous a reçus chaleureusement dans son établissement, le 34ème collège public de Vendée qui scolarise actuellement 650 élèves. Il évoque l'héritage historique de la Laïcité, une conquête à préserver et à promouvoir constamment. Il qualifie les D.D.E.N. de "boussoles de la Laïcité".

Madame **MULLINGHAUSEN**, adjointe à la Jeunesse et à l'Éducation, a présenté la commune nouvelle de Montaigu-Vendée constituée en 2019. La construction d'une nouvelle école Jules Verne et la réhabilitation de l'école des Jardins sont envisagées pour 2023 sur la commune même de Montaigu et le restaurant scolaire de Boufféré est en restructuration.

Madame **ADAM**, Inspectrice de l'Éducation Nationale, a évoqué rapidement la situation de la délégation en s'appuyant sur la projection de documents sur le tableau numérique.

Sur 6 052 élèves scolarisés au total, 2 093 enfants (soit 34 %) sont scolarisés dans l'enseignement public : 17 écoles, 92 classes + 1 ULIS. L'enseignement catholique accueille 3 959 élèves (65 %) : 19 écoles, 163 classes + 1 ULIS



Assemblée Générale au collège Michel RAGON

## Vie statutaire

En 2021, pour notre association "Union des D.D.E.N.", il a été possible de travailler plus normalement qu'en 2020, année paralysée par la Covid. Ce fut une année importante avec le renouvellement pour les 4 prochaines années scolaires. La réunion de délégation départementale du 16 octobre 2021 a officialisé les nouvelles nominations et a voté à l'unanimité la composition du nouveau Conseil d'Administration.

En plus du renouvellement, les dossiers traités ont été nombreux : les réunions de délégation, l'enquête "transports scolaires", l'enquête fédérale "climat, violence et citoyenneté", vigilance à la sécurité des élèves (P.P.M.S.), rythmes scolaires, P.E.D.T., Concours "Écoles Fleuries" et "se construire citoyen", passeport "civisme", convention ruralité, C.D.E.N. (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale), Congrès National à Obernai en novembre, semaine de la Laïcité, bulletin, site internet. La principale difficulté durant cette année fut d'obtenir des rendez-vous ; la crise sanitaire étant souvent un frein.

Les rapports d'activité et financier ont été adoptés à l'unanimité, ainsi que le maintien de la cotisation annuelle à 29€. Deux nouveaux membres sont élus au Conseil d'Administration, avec 45 voix : Maryline COUTOIS et Roland GUILLON. Serge POURNIN est élu "vérificateur aux comptes".

Ensuite, les collègues ont pu échanger avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale et les membres du Bureau.

**Céline PELLETIER**, directrice à Chavagnes-en-Paillers, est intervenue avec enthousiasme pour retracer l'historique de l'école Jules Verne. Une école ouverte en terrain hostile à l'enseignement public, mais qui a perduré et compte actuellement 6 classes, grâce à la ténacité des enseignantes attachées à un enseignement de qualité et leur détermination à communiquer avec l'extérieur.

Cette Assemblée Générale s'est déroulée dans un climat serein et constructif. Elle s'est terminée par un repas convivial dans le restaurant scolaire, précédé du vin d'honneur offert par la Municipalité de Montaigu-Vendée.

### Remise de la médaille de la Fédération à Sylvain DURET et Gérard LANDREAU à l'Assemblée Générale

En fin d'Assemblée Générale, Sylvain DURET des Essarts-en-Bocage et Gérard LANDREAU, des Herbiers, ont reçu la médaille de la Fédération pour leurs longs engagements en faveur de l'école de la République.

L'Assemblée Générale de Montaigu fut l'occasion de mettre nos deux collègues à l'honneur pour leur dévouement tout au long de leur vie à la cause de l'école publique.

**Sylvain DURET** s'est énormément investi dans la vie associative des Essarts à travers le football et l'Amicale Laïque dont il a été président très longtemps.



En 1970, avec l'Amicale Laïque, il a impulsé, sous l'égide des Francas, la création d'un centre de loisirs qui existe toujours et est le seul du Nord-Vendée géré par cette association laïque.

Dans son long parcours de D.D.E.N., il a été responsable de circonscription et donc administrateur de l'Union. Il a défendu activement les écoles des Essarts et de St-Martin-des-Noyers, visiter les nombreuses écoles privées de son secteur, militer pendant des décennies pour un collège public qui s'est enfin ouvert en 2015. Il a toujours soutenu de sa présence et de son expérience, les collègues D.D.E.N. du secteur pour les demandes de création d'école publique.

Il a constamment dénoncé auprès de la municipalité l'absence de transports scolaires pour desservir l'unique école publique des Essarts, encore aujourd'hui avec la création de la Commune nouvelle regroupant les Essarts et trois autres communes dépourvues d'école publique.

Lors de cette remise de médaille, Sylvain a voulu associer son ami Jacques BUTON engagé laïquement à Belleville-sur-Vie qui fut son mentor. Il a remercié son épouse qui l'a toujours soutenu et encouragé.

En 2012, Sylvain a reçu les palmes académiques.

**Gérard LANDREAU** s'est beaucoup engagé associativement dans le basket valide et handisport en tant qu'arbitre interrégional, l'athlétisme, le cyclisme, la marche de compétition.



Il fut président des anciens combattants pendant 16 ans (28 mois en Algérie – recruté d'office dans les commandos marines).

Il a été président des parents d'élèves Maternelle, Élémentaire et Collège sur Les Herbiers. Il a milité activement pour la création du Collège Jean Rostand.

D.D.E.N. depuis les années 1980, il a mené de nombreuses et infatigables actions dans le Bocage où il était difficile de convaincre les municipalités d'investir dans les écoles publiques : École des Epesses (insalubrité), école de La Verrie, la création d'écoles : La Gaubretière, La Flocelière, Beaurepaire, la rénovation de l'école de Tiffauges, le soutien aux enseignants de l'école de St-Fulgent confrontés à des enfants violents, vigilance dans les transports scolaires...

Gérard fut responsable de la circonscription des Herbiers et de ce fait a siégé pendant plusieurs mandats au Conseil d'Administration de l'Union.

Il a reçu les palmes académiques en 2010.

Gérard a remercié son épouse de l'avoir toujours soutenu dans ses engagements.

Ces collègues nous ont tracé le chemin, le plus souvent dans des contextes hostiles à l'école publique. À nous de continuer leur œuvre et de la faire prospérer.



Remise de la médaille de la Fédération à Sylvain et à Gérard

### Rencontre avec la Directrice des Services Académiques de l'Éducation Nationale

**Le 24 février – 15h** – dans les locaux de l'Inspection Académique

Deux administrateurs et le président ont rencontré Madame **CÔME**, D.A.S.EN, en présence de Monsieur BARILLY, son adjoint, afin de les questionner sur des sujets décidés en Conseil d'Administration.

Bien entendu, elle évoque les difficultés et complications de la gestion des absences d'enseignants, de personnel et d'élèves provoquées par la pandémie.

Les collègues apprécient les bonnes relations entretenues avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale dans chaque délégation et l'importance de la réunion annuelle des D.D.E.N. avec eux.

Au niveau de la carte scolaire, il y a une baisse de 568 élèves dans l'enseignement public. Malgré cette baisse due à la démographie, il y aura une création de postes : remplaçants, conseillers pédagogiques Sciences et Technologie, Développement Durable. Sur deux années (2021 et 2022), la Vendée a eu une dotation positive de 12 E.T.P. pour une baisse d'un millier d'élèves.

Mme CÔME informe de la suppression de la circonscription « Maternelle » dans sa forme actuelle (réduite à quelques écoles maternelles). Elle est remplacée par une circonscription "Maternelle" plus cohérente, de pilotage sur tout le territoire vendéen et concernant ainsi toutes les écoles. Les 10 écoles concernées reviennent aux circonscriptions Roche-Nord et Roche-Sud, retour à la situation antérieure "un même I.E.N. pour un groupe scolaire".

Les collègues l'interrogent sur l'enseignement à domicile qu'ils ont constaté en nette progression à travers les récentes réunions de délégation. Madame l'Inspectrice explique qu'il y a diverses causes : idéologie, crise sanitaire, refus des vaccinations, école obligatoire à 3 ans... Elle annonce la création de 2 postes d'inspecteurs sur l'Académie pour veiller sur cet enseignement à domicile.

Le président l'informe de l'enquête « transports scolaires » que nous avons décidé de mener par l'intermédiaire des D.D.E.N. auprès des directeurs. Il évoque les nombreuses communes non desservies en car pour accéder à la seule école publique du secteur, les communes nouvelles sans aucune école publique (Montreverd, par exemple). Madame CÔME déclare que le transport scolaire n'est pas de sa compétence.

Le président lui remet le document de la Fédération sur l'étude des "Violences à l'école", sans omettre de signaler que les directeurs vendéens ont été parmi les plus réactifs à répondre à cette enquête nationale.

Il lui rappelle notre implication dans les concours "Écoles Fleuries" et "Se construire citoyen".

Quant aux inquiétudes de dérives des intervenants dans le "Passeport Civisme", inquiétudes remontées par des collègues D.D.E.N., elle déclare que c'est le directeur qui est responsable et à lui de réagir. Il autorise les intervenants ponctuels dans la limite de 3 par an.

Le président l'invite à l'Assemblée Générale du 26 mars à Montaigu-Vendée. Elle décline l'invitation car elle sera en réserve pré-électorale. Elle reconnaît également avoir le parti pris de n'assister à aucune assemblée générale ; ce à quoi, **Daniel GUILLON** réagit en rappelant notre statut spécial dans l'Éducation Nationale et des situations différentes dans les départements voisins.

Il évoque notre attention toute particulière à la sécurité dans les écoles et notre souhait de rencontrer Monsieur **SCHAUB**, technicien responsable des P.P.M.S. Madame CÔME déclare qu'il est tout à fait possible de prendre rendez-vous avec lui.

Le président intervient sur notre rencontre avec **Pierre HENRIET**, député, au sujet de la « Convention Ruralité ». Madame CÔME informe qu'avant la pandémie cette convention était à l'étude et déjà bien avancée dans son élaboration. Elle a confirmé qu'elle s'adressait uniquement au service public. Mais depuis, elle n'est plus forcément d'actualité.

- Élections de nouveaux maires dont ce n'est pas le souhait

- Les mesures prises depuis 2019 la rendent moins pertinente :

o École obligatoire à 3 ans

o Dédoublage des G.S., C.P., et C.E.1 en R.E.P.

o Le plafonnement des effectifs à 24 pour les G.S., C.P. et C.E.1

o Dans les campagnes, la moyenne par classe à 20,08 élèves préconisée par la convention correspond à la moyenne actuelle.

Pour ces raisons, elle juge cette convention obsolète et politique.

Nous lui avons bien notifié notre refus auprès du député de co-signer un courrier à l'attention du Rectorat, en restant fidèles à notre devoir de neutralité.

L'entretien s'est terminé par les remerciements de Madame CÔME et Monsieur BARILLY pour notre travail auprès des écoles.

### Rencontre avec Monsieur Emmanuel SCHAUB, coordinateur mobile de sécurité à la D.S.D.E.N. 85

**Le 22 mars 2022** - Depuis 2018, Monsieur SCHAUB est l'interlocuteur des directeurs pour l'élaboration des P.P.M.S.

Il est également chargé de leur contrôle via l'espace numérique « ACADOC » sur lequel doivent être déposés les P.P.M.S. de chaque établissement scolaire.

Texte de référence du Plan Particulier de Mise en Sécurité : B.O. N° 15 du 13 avril 2017

Pour rappels :

En 2011, apparition des premiers P.P.M.S. }

En 2016, ajout du risque majeur } ces 2 plans faisaient l'objet d'un document unique

En 2017, ajout du risque Attentat Intrusion

Monsieur SCHAUB effectue, sur demande des directeurs, des visites d'établissement à l'issue desquelles il préconise des recommandations destinées à la municipalité pour mise en conformité. Il peut aussi être amené à conseiller du matériel.

Ces rapports sont un outil très intéressant pour les directeurs, puisqu'ils font foi auprès des élus.

Évacuation / Confinement - Le risque « Attentat Intrusion » est désormais plutôt une sécurité vis-à-vis de toute personne voulant pénétrer indûment dans une école, parents agressifs, anciens élèves... il ne se cantonne pas seulement au terrorisme.

Concernant les risques majeurs, les directeurs doivent se reporter au document départemental faisant référence au(x) risque(s) qui concerne leur commune : crues, risque Seveso, mines et carrières...

La protection se décline soit par confinement, soit par évacuation. Il est recommandé d'envisager dans les P.P.M.S. les modalités d'évacuation et confinement en lien avec les services de périscolaires et de restauration scolaire qui sont souvent sur des lieux juxtaposés, par exemple les espaces de regroupement peuvent être communs.

#### **Les systèmes d'alerte et d'alarme et aspect matériel**

Afin d'éviter toute intrusion, des grilles d'une hauteur de 1,80 m sont préconisées.

Les portes doivent pouvoir être fermées ou ouvertes par des boutons moletés, c'est-à-dire qui se tournent par l'intérieur, pour avoir à éviter de gérer des clés, aussi bien pour s'enfermer que pour s'échapper.

Pour les alertes incendies, les systèmes sont généralement disposés à plusieurs endroits dans les bâtiments, donc facilement accessibles pour tous. Concernant les autres systèmes d'alarme, ils doivent être également à disposition de tout le personnel de l'établissement ; cela peut être une corne de brume, un sifflet...

Concernant l'intrusion, le système sonore doit être particulier ; il peut y avoir un système par onde, par câblage, le principe étant de ne pas se faire repérer par les intrus.

Certaines alarmes évacuation peuvent être calquées sur l'incendie avec une installation par professionnel de l'électricité. Une disposition particulière doit être portée sur les écoles comprenant plusieurs bâtiments, un système de talkie-walkie peut mis à disposition par les services municipaux.

Le téléphone : les écoles ne disposent pas de téléphone de fonction, tout est basé sur les téléphones portables privés du directeur ou des enseignants... Il faut définir les modalités d'alerte au sein du personnel... SMS, réseaux sociaux...

Les exercices sont répartis sur l'année. La gendarmerie et les services de secours peuvent être invités par le directeur de l'école lors des exercices.

L'exercice incendie doit être pratiqué au moins une fois par trimestre et dans les 15 jours suivant la rentrée.

Les autres exercices sont à organiser échelonnés sur l'année, mais le premier doit être réalisé avant une date butoir fixée par la D.A.S.E.N., souvent au cours de la première période scolaire.

Les enseignants peuvent être prévenus à l'avance de l'exercice, mais il est utile aussi d'envisager des exercices spontanés. L'alerte doit être donnée par des personnes différentes à chaque fois, y compris par les ATSEM. Il est judicieux d'envisager aussi des exercices tant de confinement que d'évacuation sur le temps de récréation.

---

## **Rencontre avec Madame SAUSSEAU des Francas 85**

En début de conseil d'administration le 24 février, Madame SAUSSEAU, chargée de développement à l'association des Francas 85, est intervenue à notre demande pour présenter le P.E.D.T. (Projet Éducatif Territorial)

Les Francas sont une association complémentaire de l'École Publique. Ils interviennent dans 50 collectivités vendéennes, principalement sur le "plan mercredi".

Le P.E.D.T. a été créé dans la "refondation de l'École" avec l'instauration de la semaine à 4 jours ½ ; les T.A.P. étaient intégrés dans le P.E.D.T. C'est un outil pour mettre en lien les différents projets et les différents acteurs au service de la cohérence des temps de l'enfant, au quotidien, au plus près du terrain.

Les attendus du P.E.D.T. sont :

- La prise en considération de l'Enfant dans sa globalité, sur les différents temps de vie
- Le respect du rythme de vie des enfants (vigilance quant au risque de suractivité)
- La complémentarité entre acteurs éducatifs (co-éducation) et la continuité des temps et des espaces éducatifs
- La concertation régulière entre les acteurs éducatifs
- L'accompagnement de l'Enfant dans l'esprit du « faire avec » et non du « faire à la place de »
- Une visée partagée : la réussite éducative de tous les enfants, donc s'adresser à toutes et tous.

Pour rédiger un P.E.D.T., il faut un comité de pilotage réunissant des représentants élus de la collectivité, des parents d'élèves, des enseignants, le D.D.E.N., les agents du service, les personnes qualifiées. Le comité fait le bilan des actions conduites lors du précédent P.E.D.T. : points faibles, points forts pour en retenir des valeurs en termes d'éducation. Il s'appuie sur ces valeurs pour en conserver au maximum 4 et les décliner en principes éducatifs. Ensuite, il faut croiser le projet d'école avec les valeurs et les principes retenus par le comité de pilotage.

Le projet éducatif est un document écrit et obligatoire qui définit les orientations éducatives de l'organisateur. Il doit être visé par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports.

Il est un outil structurant pour les acteurs éducatifs pour donner plus de cohérence et d'efficacité aux actions à destination des enfants et des jeunes sur leur réussite et leur épanouissement à travers une conception globale de l'éducation et de la vie en société.

Il est le socle sur lequel les acteurs s'appuient pour mettre en place des projets avec le soutien de la collectivité.

Les valeurs éducatives reposent le plus souvent sur :

- Les valeurs de la République
- Les valeurs énoncées dans la convention internationale des Droits de l'Enfant
- La citoyenneté
- Le développement durable.

#### **Le "Plan mercredi"**

Avec le retour à la semaine de 4 jours, le P.E.D.T. a perdu de sa substance et se résume au « plan mercredi ».

Ce plan concerne l'ensemble des gestionnaires d'accueil de loisirs sans hébergement sur le temps du mercredi, quelle que soit l'organisation scolaire retenue. Il s'adresse à tous les enfants de la Maternelle au CM2, en situation de handicap, qu'ils soient dans une école publique ou privée. Il a pour objectif de promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, favoriser l'accès à la culture et au sport, réduire les fractures sociales et territoriales.

La convention « Plan Mercredi » doit être signée par le maire, le préfet, la D.A.S.E.N. et le directeur de la C.A.F. Cette dernière peut accorder une aide financière pour l'élaboration du projet, les dépenses relatives aux diagnostics de besoins à la rédaction du P.E.D.T.

### École Jules Verne de Chavagnes-en-Paillers

En clôture de l'Assemblée Générale de Montaigu-Vendée le 26 mars, **Céline PELLETIER**, directrice, a raconté avec enthousiasme l'histoire de l'école « Jules Verne » à Chavagnes-en-Paillers dans cette terre catholique.

En 2002, s'est créé une association de parents déterminés et désireux d'une école publique, accompagnés par le D.D.E.N., Alain QUITTÉ. L'équipe municipale s'y opposait en argumentant ne pas reproduire l'erreur du passé : l'ouverture d'une école publique à une classe dans les années 1980 a abouti à une fermeture à brève échéance. Imaginons le vécu de la jeune enseignante d'alors, dans une école à classe unique, seule face à un environnement plus qu'hostile ! Heureusement, la D.D.E.N. **Ginette MARTIN** passait régulièrement lui rendre visite pour briser son isolement.

En 2005, l'ouverture de l'école a été imposée par le préfet et l'Inspecteur d'Académie (actuel D.A.S.E.N.). Quinze jours avant la rentrée scolaire, il n'y avait toujours pas de locaux. Deux modulaires ont été installés en urgence avec très peu de moyens, coincés derrière le collège Ste-Marie et avec un accès dangereux. L'ombre de la croix se projetait dans la mini cour de récréation de l'école publique...

La responsable des Affaires Scolaires répondait à minima aux besoins des enseignantes : fournitures scolaires en quantité insuffisante, refus que les ATSEM accompagnent les enfants en dehors des heures scolaires, hygiène douteuse quant à l'entretien des salles de classe et toujours la même réponse : "c'est aux parents d'élèves d'assurer cette mission, c'est la coutume dans le privé...". Le D.D.E.N., **Alain QUITTÉ**, passait régulièrement pour soutenir les enseignantes, parfois très déprimées. Par son intermédiaire, Monsieur **MELET**, alors Inspecteur d'Académie, a été informé de cet état de choses, et s'en est ému. Il s'est rendu à Chavagnes pour soutenir les enseignantes. Il avait confié en aparté, qu'avec sa venue, il avait l'impression que la République pénétrait à Chavagnes.



Céline PELLETIER et Alain QUITTÉ

En 2008, les élections municipales ont changé le comportement des élus face à l'école. Le nouvel adjoint aux Affaires Scolaires, lui-même enseignant dans l'école catholique, a été atterré de découvrir les mauvaises conditions de travail des enseignantes et se questionnait comment pouvoir travailler dans ces conditions.

Depuis, en 2014, une école neuve à 6 classes a été construite, les enseignantes et parents associés au projet de construction.

Cette école a tenu grâce à la détermination des enseignantes qui ont tout mis sur la pédagogie et la communication : presse, bulletin municipal. A la création de l'école, elles se cramponnaient à leur devise que si les locaux sont défectueux, à l'intérieur, l'enseignement doit être d'une grande qualité et réfléchi.

En avril 2016, l'équipe enseignante a été récompensée par le prix de l'Innovation "catégorie école" que lui a remis à Paris la ministre de l'Éducation Nationale, **NAJAT VALLAUD BELKACEM**.

Dans cette école, il y a actuellement une grande hétérogénéité de milieux, un public difficile, des enfants avec une histoire de vie parfois très compliquée. Les enseignantes ont fait le choix des cours multiples en s'inspirant des méthodes Montessori et Freinet, des neurosciences, de la communication bienveillante : chaque enfant dans sa situation propre, à chacun son rythme ; qu'à l'école, il puisse vivre sereinement. Les enseignantes se sont formées pour cet enseignement.

Le RASED, établi dans l'école, y intervient régulièrement.

L'école a participé au concours national « Non au harcèlement ! ».

À la rentrée 2021, l'école scolarisait 129 élèves, 36 % des enfants de Chavagnes (dont une dizaine de La Rabatelière).

La directrice intervient auprès de ses collègues de la circonscription en tant que référente « climat scolaire » pour une pédagogie de médiation : « Oui à l'harmonie ».

Cette école, aujourd'hui belle et reconnue, ne doit sa survie, lors de sa création, qu'à l'acharnement constructif et convaincu de son équipe d'enseignantes d'origine, très déterminée, ayant une parfaite connaissance du climat du bocage. Depuis cette équipe, toujours en place, a accueilli d'autres enseignantes tout aussi déterminées.

### L'école "Titouan Lamazou" de Grand'Landes

Le 15 février 2022, les quatre mamans, qui seules constituent l'association pour l'école publique, ont fait paraître un article dans la presse pour exprimer leur plaisir d'habiter dans cette petite commune autour de leur école qui scolarise environ 80 élèves dans 4 classes.

Titouan Lamazou, premier vainqueur du Vendée Globe en 1990, et artiste peintre, n'a pu se déplacer pour les 10 ans de l'école à cause du Covid.

Parmi ces quatre mamans, une est originaire du Mans et une autre du département pauvre de l'Aisne où le chômage prédomine. Après une période d'adaptation à la vie campagnarde, elles ne le regrettent pas et se sont investies dans la vie de l'école où les enseignants et la municipalité apprécient leurs engagements et l'animation qu'elles mènent dans la commune pour aider à financer de nombreux projets scolaires.

Dans cette commune où il y a très peu d'animation, elles ont réussi à quatre à créer une dynamique autour de l'école. Le seul bémol, c'est la communication internet qui est compliquée. Les habitants attendent beaucoup de l'arrivée de la fibre.



Magnifique école Titouan LAMAZOU

## Scolarisation à domicile

Lors des réunions de délégation, il a été constaté un nombre conséquent d'enfants scolarisés à domicile : 46 sur Montaigu-Vendée, une quarantaine sur Littoral-Nord... (50 000 enfants à la rentrée 2021 en France)

À la rentrée prochaine, la scolarisation de tous les enfants dans un établissement scolaire sera obligatoire. L'instruction en famille, dérogatoire, sera plus difficile à mettre en place que précédemment et sera soumise à une autorisation accordée uniquement pour 4 motifs :

- État de santé ou handicap de l'enfant
- Pratique d'activités sportives ou artistiques intenses
- Itinérance de la famille
- Situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

Une autorisation de plein droit jusqu'en 2023/2024 est prévue pour les familles pratiquant déjà l'instruction à domicile dans des conditions satisfaisantes (loi du 24 août 2021).

L'enseignement est fait par un parent ou des professeurs à domicile ou des cours par correspondance (C.N.E.D.).

Aucun diplôme n'est exigé. Il faut faire une déclaration à la mairie qui effectue en premier lieu une enquête sociale pour vérifier que le mode d'instruction choisi est compatible avec l'état de santé de l'enfant et les conditions de vie de la famille. Cette enquête est renouvelable tous les 2 ans. Il faut également déclarer l'enfant aux services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale chaque année. Ensuite, l'académie réalise des évaluations. L'Inspecteur vérifie la qualité de l'instruction de l'enfant une fois par an. Une seconde fois si les résultats sont insuffisants. Dans le cas de carence dans les acquis, l'enfant devra être inscrit dans un établissement scolaire. Les familles ne peuvent refuser un contrôle académique sous peine de saisine du procureur de la République.

L'enfant doit conserver un lien social : sorties, activités culturelles et sportives... et respecter un rythme régulier. Si la déscolarisation résulte de difficultés profondes (phobie scolaire, harcèlement), il faut proposer un suivi psychologique de l'enfant.

Les arguments invoqués pour l'enseignement à domicile sont la liberté du choix des programmes en tenant compte des domaines d'intérêt de l'enfant, éviter la compétition et la fatigue. L'enseignement à domicile demande un réel investissement, beaucoup de temps et une bonne organisation. Il faut un parent disponible (perte de revenu) et faire face à des dépenses supplémentaires en livres et autres fournitures scolaires.

En cas d'enfant « hors contrôle », un parent s'il ne peut pas faire réaliser à l'enfant des choses élémentaires, comment pourra-t-il agir pour que l'enfant se concentre en maths, par exemple ? Les enfants peuvent se sentir coupés des enfants de leur âge et manquer d'importantes leçons sociales.

## Relations avec la presse

Le 12 février 2022, **Rémy ÉVEILLÉ**, responsable de la délégation « Les Sables - Littoral Centre », a profité de la réunion de circonscription pour faire paraître un article dans la presse locale sur la fonction de D.D.E.N.

Il a rédigé un texte complet et bien documenté sur le rôle du D.D.E.N., ses prérogatives, en insistant sur le rôle de médiateur du D.D.E.N., de facilitateur de projets, de sa connaissance de l'histoire de l'école.

Bien sûr, il y a rappelé l'attachement du D.D.E.N. à l'école de la République, donc à la Laïcité.

Suite à cette parution, plusieurs personnes ont déposé leur candidature et rejoint l'Union.

En décembre 2021, **Alain QUITÉ**, responsable de la délégation de Montaigu-Vendée a également convoqué la presse pour un article qui est bien paru, mais n'a pas suscité de vocation. Malheureusement, le terreau du bocage est stérile à l'enracinement laïc.

Il faut continuer à communiquer positivement pour faire connaître nos valeurs.



"Revenons à la laïcité : c'est la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre des gens venant d'horizons différents".

Elisabeth BADINTER

## Enquête "transports scolaires"

La commission encourage vivement les collègues D.D.E.N. à répondre à ce questionnaire avec le plus d'argumentation possible afin que ses membres puissent faire une synthèse la plus complète possible de la situation en Vendée. Merci à toutes et tous

Fiche disponible sur notre site :

<https://dden-vendee.jimdofree.com/actualités/>



## Enquête de la Fédération des D.D.E.N.

Les "sanitaires scolaires", une urgence nationale !

Questionnaire en accès sur le site fédéral :

<http://www.dden-fed.org/>

## Nécrologie

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de **Louis COLAS** de St-Hilaire-de-Riez début février 2022.

Il fut un ardent défenseur de l'école de la République, notamment à travers son engagement comme D.D.E.N. Il a été responsable de la délégation de St-Gilles-Croix-de-Vie, membre du Conseil d'Administration.

Adresse postale : Union de Vendée des D. D. E. N. - Pôle associatif - boîte à lettres n° 144

71 Boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon

Bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdofree.com>

Adresse courriel : [ce.dden85@ac-nantes.fr](mailto:ce.dden85@ac-nantes.fr)